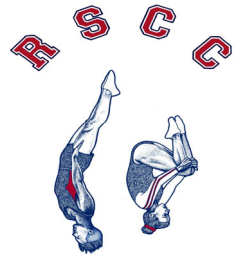




RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY SECTION TRAMPOLINE



INFORMATIONS GENERALES 2025 / 2026

<http://rscctrampo.free.fr> - <https://www.facebook.com/rscctrampoline>
rscctrampo@free.fr



JOURS ET HORAIRES DES SEANCES

- | | | |
|------------|--|--|
| ↻ Mardi | <input type="checkbox"/> 18h30 – 20h30 | Compétiteurs |
| | <input type="checkbox"/> 20h10 – 22h00 | Pratique adulte 16 ans et plus |
| ↻ Mercredi | <input type="checkbox"/> 17h00 – 18h00 | Pratique enfant |
| | <input type="checkbox"/> 18h00 – 20h00 | Compétiteurs et Pratique jeunes |
| ↻ Vendredi | <input type="checkbox"/> 18h30 – 20h30 | Compétiteurs |
| | <input type="checkbox"/> 20h10 – 22h00 | Pratique adulte 16 ans et plus |
| ↻ Samedi | <input type="checkbox"/> 10h10 – 11h00 | Pratique Famille 1 Parent + 1 enfant de 4 à 5 ans (nés entre 2021 et 2022) |
| | <input type="checkbox"/> 10h30 – 11h30 | Pratique enfant de 9 à 11 ans (nés entre 2015 et 2017) |
| | <input type="checkbox"/> 14h10 – 15h00 | Pratique enfant de 6 à 8 ans (nés entre 2018 et 2020) |
| | <input type="checkbox"/> 15h00 – 15h50 | Pratique enfant de 9 à 11 ans (nés entre 2015 et 2017) Compétiteurs |
| | <input type="checkbox"/> 16h10 – 18h00 | Pratique jeune de 12 à 15 ans (nés entre 2011 et 2014) |
| | <input type="checkbox"/> 16h10 – 18h00 | |

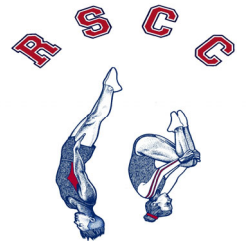
R.S.C. CHAMPIGNY SIEGE Bureau
9, avenue La Fontaine - 94500 CHAMPIGNY
☎ 01 48 85 59 93 - Fax 01 48 85 49 23
r.s.c.c-siege@orange.fr

R.S.C. CHAMPIGNY SECTION TRAMPOLINE
Gymnase Paul Émile Victor
rue P. MILLIEZ - 94500 CHAMPIGNY
☎ 01 47 06 47 36 - rscctrampo@free.fr



RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY SECTION TRAMPOLINE

REGLES DE VIE ET REGLEMENT INTERIEUR



Le règlement intérieur est remis à chaque famille à l'inscription et signé par elle. Il sera valable tant que l'enfant sera inscrit à la section trampoline. Il est valable pour tout gymnaste et entraîneur.

La section doit prévenir les parents pour tous changements.

En cas d'incident grave lié à la pratique sportive ou d'accident, les parents sont immédiatement prévenus par téléphone.

Toutes les mesures nécessaires imposées par la santé de l'enfant sont immédiatement prises.

Nous vous rappelons que lors des compétitions, l'enfant reste sous la responsabilité des parents.

Respecter les personnes :

- Les gymnastes doivent respect aux entraîneurs et aux personnes qui les encadrent.

- Les adultes doivent le respect aux gymnastes.

- Tous comportements susceptibles de perturber un cours ou le non-respect des règles qui suivent, feront l'objet de sanctions progressives. (*Avertissements, exclusion temporaire de la séance en cours, expulsion d'un entraînement*).

Se respecter soi-même :

- Les gymnastes doivent avoir une tenue vestimentaire correcte, adaptée aux activités sportives (pas de tenue provocante ou excentrique). Celle-ci ne doit pas être un danger pendant le sport.

- **Tenue exigée : survêtement sans fermeture zippée ni bouton, short, caleçon, tee-shirt, ou justaucorps (Débardeur & haut moulant interdit).**

- Chaussures de sport pour l'échauffement au sol, paire de chaussettes ou chaussons de gymnastique pour la pratique sur le trampoline.

- Lors des séances d'entraînements, le port de bijoux (montre, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, colliers etc.) est interdit, les cheveux longs doivent être attachés.

- Le survêtement aux couleurs de la section ainsi que le justaucorps pour les filles, le Léotard et sokol pour les garçons, sont obligatoires pour les compétiteurs

Respecter le matériel mis à disposition des gymnastes.

- Tout matériel endommagé ou perdu devra être remboursé ou remplacé par le/la gymnaste ou sa famille.

L'INSTALLATION ET LE RANGEMENT du matériel gymnique (10 à 15 minutes) EST OBLIGATOIRE à chaque séance.

Respecter les séances et les horaires :

Les installations sportives sont prêtées par la Municipalité de Champigny.

Suivant notification de celle-ci, les séances d'entraînements peuvent être momentanément interrompues pour des raisons d'utilisation sportive ou extra sportive du gymnase. Ces séances ne seront pas rattrapées.

La ponctualité marque le respect du travail de chacun. Les gymnastes et l'encadrement arrivent 10 minutes environ, avant l'entraînement afin de se changer dans le vestiaire et d'y laisser leurs affaires.

Les parents accompagnent leur(s) enfant(s) dans la salle, afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

Une tolérance de 5 min de retard pourra être acceptée de façon exceptionnelle. Les enfants ne sont pas tenus responsables du retard de leurs parents. **Au-delà de 10 min, l'accès à l'aire d'évolution est interdite.**

A la fin de l'entraînement, les parents viennent chercher leur enfant dans la salle. La section trampoline n'est plus responsable du gymnaste lorsqu'il quitte le gymnase.

Les parents informent l'entraîneur ou le responsable de la section de toute absence lors d'un entraînement, et de non participation aux compétitions.

Il est souhaitable que les parents ne restent pas dans la salle, pendant les entraînements

IL EST INTERDIT AUX GYMNASTES :

- De mastiquer du chewing-gum ou introduire toutes autres nourritures,
- De cracher,
- D'introduire dans la salle tout objet susceptible d'occasionner des blessures ou de provoquer du désordre. (couteaux, briquets, allumettes, cutters, etc...)
- **L'usage du téléphone portable est strictement interdit sur l'aire d'évolution.** La section trampoline décline toute responsabilité en cas de vol.

Pour la sécurité du Gymnaste :

Il est interdit :

- d'évoluer sans parade.
- de sauter pieds nus sur la toile.
- de sauter à plusieurs sur le trampoline
- de sauter directement du trampoline au sol.
- de passer sous le cadre du trampoline.

- de jouer au ballon ou tous autres jeux à proximité du trampoline (sauf si cette pratique est encadrée par un responsable de la section).

Il est demandé aux gymnaste au trampoline :

- de sauter au centre de la toile et d'être capable de stopper le rebond à tout moment.
- d'effectuer les nouvelles figures en présence de l'entraîneur uniquement.
- d'utiliser toujours le tapis de parade lors de l'apprentissage de nouvelles figures.

- d'informer et communiquer avec son entraîneur des difficultés rencontrées en séance.

Il est demandé aux pareurs (quatre minimum autour du trampoline) :

- de se tenir debout, les mains sur les banquettes (pads).
- d'être vigilants et prêt à repousser le sauteur sur la toile en cas de difficulté majeure.
- d'utiliser le tapis de parade (un par trampoline uniquement) à la demande de l'entraîneur.

REGLE DE VIE ET REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PRATIQUE DU TRAMPOLINE

SAISON 2025 – 2026

L'inscription de vous ou votre (vos) enfant(s) à la section de Trampoline du RSCC, vaut adhésion au présent règlement ainsi que celui du club omnisport et acceptation des sanctions éventuelles.

Nom et prénom de l'adhérent :

Déclare (ent) avoir pris connaissance des Règlements intérieurs et s'engage (ent) à les respecter scrupuleusement.

En cas de non respect, le contrat sportif peut être rompu par le RSCC.

Mention « Lu et approuvé »

Date

Signature de l'adhérent

Signature du responsable légal (pour les mineurs)



RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY
SECTION TRAMPOLINE
SAISON 2025 – 2026 BULLETIN D'ADHESION

Gymnase Paul Emile Victor
 570 rue du Professeur Paul Milliez. 94500 Champigny-sur-Marne.



COORDONNES ADHERENT

Nom : Téléphone Fixe :
 Prénom : Téléphone Mobile :
 Date de naissance : Courriel (*en majuscule*) :
 Adresse : Nationalité :
 CP – Ville :

JOURS ET HORAIRES DES SEANCES

☞ Mardi	<input type="checkbox"/> 18h30 – 20h30	Compétiteurs
	<input type="checkbox"/> 20h10 – 22h00	Pratique adulte 16 ans et plus
☞ Mercredi	<input type="checkbox"/> 17h00 – 18h00	Pratique enfant
	<input type="checkbox"/> 18h00 – 20h00	Compétiteurs et Pratique jeunes
☞ Vendredi	<input type="checkbox"/> 18h30 – 20h30	Compétiteurs
	<input type="checkbox"/> 20h10 – 22h00	Pratique adulte 16 ans et plus
☞ Samedi	<input type="checkbox"/> 10h10 – 11h00	Pratique Famille 1 Parent + 1 enfant de 4 à 5 ans (nés entre 2021 et 2022)
	<input type="checkbox"/> 10h30 – 11h30	Pratique enfant de 9 à 11 ans (nés entre 2015 et 2017)
	<input type="checkbox"/> 14h10 – 15h00	Pratique enfant de 6 à 8 ans (nés entre 2018 et 2020)
	<input type="checkbox"/> 15h10 – 16h00	Pratique enfant de 9 à 11 ans (nés entre 2015 et 2014)
	<input type="checkbox"/> 16h10 – 18h00	Compétiteurs
	<input type="checkbox"/> 16h10 – 18h00	Pratique jeune de 12 à 15 ans (nés entre 2011 et 2014)

Toute dérogation concernant l'âge de l'enfant sera laissée à l'appréciation des « entraîneurs »

L'INSTALLATION ET LE RANGEMENT du matériel gymnique (10 à 15 minutes) EST OBLIGATOIRE à chaque séance.

ADHESION

A	Pratique Famille samedi matin (enfant avec 1 parent accompagnateur)	<input type="checkbox"/>	281,00 €
	Pratique Enfant avec licence FF Gym - 1 séance par semaine avec licence FF Gym	<input type="checkbox"/>	222,00 €
	Pratique Enfant avec licence FF Gym - 2 séances par semaine avec licence FF Gym	<input type="checkbox"/>	270,00 €
	Pratique Jeune ou adulte ou Compétiteurs - 1 séance par semaine avec licence FF Gym	<input type="checkbox"/>	267,00 €
	Pratique Jeune ou adulte ou Compétiteurs - 2 séances par semaine avec licence FF Gym	<input type="checkbox"/>	316,00 €
	Pratique compétiteurs - 3 séances par semaine avec licence FF Gym	<input type="checkbox"/>	354,00 €
B	- Non-Campinois	<input type="checkbox"/>	10,00 €
C	Déduction (Coupon Sport, CAF, ANCV, autres...)	<input type="checkbox"/>	€
	Déduction forfaitaire sur l'inscription d'une 2 ^{ème} personne ou plus par foyer	<input type="checkbox"/>	-15,00 €
	Déduction si licence FF Gym Baby (née 2019 et +) prise dans une autre structure (copie de licence 2024/2025 obligatoire)	<input type="checkbox"/>	-53.60 €
	Déduction si licence FF Gym Jeune prise dans une autre structure (copie de licence 2024/2025 obligatoire)	<input type="checkbox"/>	-63.20€
	Déduction si licence FF Gym adulte (née avant 1995) prise dans une autre structure (copie de licence 2023/2024 obligatoire)	<input type="checkbox"/>	-53.60 €
		<input type="checkbox"/>	

L'engagement que vous prenez vis-à-vis de la Section Trampoline est ferme et définitif. En conséquence, aucun remboursement ne sera effectué

A+B+C = TOTAL :

Paiement possible en 3 fois uniquement pour les règlements par chèques

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Dans le cadre de la démarche de développement durable, nous vous informons que la notice d'information d'assurance est dématérialisée. Elle vous sera transmise par courriel par la fédération française de gymnastique lors de la validation de votre licence ou téléchargeable sur le site de votre club :

- Ne disposant pas d'assurance individuelle couvrant la pratique sportive au trampoline, je souscris à l'assurance proposée par la Fédération Française de Gymnastique (inclus dans la cotisation).
- Disposant d'une assurance individuelle couvrant la pratique sportive au trampoline, je ne souscris pas à cette assurance
Dans ce cas, je transmets sous lettre recommandée la photocopie de mon contrat faisant apparaître ma prise en charge pour la pratique du Trampoline au :
RSCC Section Trampoline - 9, avenue La Fontaine - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
- nom de la compagnie d'assurance :
- numéro de contrat :

EN CAS D'ACCIDENT

Personne à contacter : Téléphone : Oui
Autorisation du représentant légal pour l'hospitalisation des mineurs en cas d'accident : Non

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- ↳ CERTIFICAT MEDICAL : avec la mention « autorisation de la pratique du trampoline » ou QUESTIONNAIRE MEDICAL à demander au bureau de la section en cas de renouvellement d'adhésion dans la section trampoline du RSCC et si le certificat initial est inférieur à 3 ans.

La visite médicale sportive est possible dans les Centres Médicaux de Santé de la ville de Champigny :
☎ Numéro unique : 01 48 82 55 00 C.M.S : Maurice TENINE - 15, rue Marcel et Georgette SEMBAT
ou C.M.S : Pierre ROUQUES - 05, rue de l'Abreuvoir

- ↳ 1 adresse mail valide (des parents) est obligatoire.

- ↳ REGLEMENT BANCAIRE : du montant de l'adhésion souscrite à l'ordre du **RSCC SECTION TRAMPOLINE**.
Paiement possible en 3 fois uniquement pour les règlements par chèques

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE
ET L'ACCES AUX SEANCES INTERDIT Y COMPRIS POUR LES ANCIENS**

ADHESION

Je soussigné(e), avoir pris connaissance des conditions d'adhésions, des statuts et règlements intérieurs et orientations de l'assemblée générale du RSCC et de la section ainsi que les obligations qui en résultent.

Je suis informé(e) que le RSCC et la section sont amenés à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion. J'autorise le RSCC et la section à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

Vous serez informés de toutes autres utilisations de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications de toutes vos données (Responsable des données à cette adresse : siege.rsc@gmail.com et rscctrampoline@free.fr) :

- ↳ Je désire adhérer au Red Star Club de Champigny Oui Non
- ↳ Autorisation de transport lors des déplacements par des membres de la section. Oui Non
- ↳ Autorisation d'utilisation de l'image de mon enfant ou de la mienne pour la promotion du RSCC et illustration de la présentation de mon activité sportive. Oui Non

Fait à Champigny le

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal